



INDIVIDUALISATION DE LA MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Par Lolo71570

Bonjour,

Mon entreprise ferme deux semaines a Noël prochain...

Mon planning de travail annuel est sous le coup de la modulation du temps de travail (période haute et basse)

Il m'est remis en début d'année et modifiable par l'employeur ...

Il était donc prévu une semaine a 0 heures la première semaine de fermeture et 3 jours de CP la deuxième...Idem pour mes collègues et cela chaque année ..

Depuis peu je réclame le paiement des heures supplémentaires a chaque fin de mois au lieu de la fin d'année (comme l'accord collectif le prévoit.).

Mon employeur le fait mais l'a mal pris et du coup il me change mon planning prévisionnel pour la fin d'année prochaine en me mettant deux semaine a 38 heures de travail

Nous serons fermés donc bien sur impossible de faire ces heures la ..

Tout ceci pour m'obliger a poser des congés sans soldes en fin d'année car je n'aurais plus que 3 jours de CP...

Peux t-on individualiser la modulation le temps de travail d'un salarié vis avis d'un autre qui exerce le même métier dans une entreprise ?

Un salarié a 0 heures et l'autre a 38 h par exemple en prétextant qu'on aura moins besoin de lui cette semaine là ?

Merci de votre retour